

LOI SUR LE TOURISME

Je suis très préoccupé par la nouvelle Loi sur le Tourisme que le Canton du Valais veut nous imposer. Je participe très activement au référendum contre cette loi et suis membre du Comité référendaire.

Certes, une nouvelle loi plus moderne et plus équitable est souhaitée. Or, nos députés ont perdu leur sens touristique pour ne s'orienter qu'à coups des manœuvres politiques.

Le résultat de leur cogitation chaotique est une loi sans génie, irresponsable et **lourde de conséquences pour les propriétaires**. Elle s'est éloignée des besoins et des objectifs des acteurs touristiques dont les propriétaires de Résidences Secondaires font partie. Exemples :

Cette loi exige un **équilibre entre hôtellerie et R.S.** sans être capable de le définir. Si bien que dans l'urgence et par crainte du référendum, l'Etat a demandé à un organisme privé de calculer pour le 15 septembre déjà, le nombre de lits hôteliers, le nombre de R.S., leur capacité en lits ainsi que leur incidence économique, entre autre. Mais, pour les spécialistes, c'est impossible en si peu de temps. C'est une décision de technocrates n'ayant pas les connaissances du terrain. C'est un aveu d'incompétence, qui malheureusement, va surtout frapper les propriétaires de R.S. En effet, pour réussir cet équilibre, la loi prévoit une **Taxe d'Incitation sur les Résidences Secondaires (T.I.)**. Elle est destinée à inciter les propriétaires à mettre leurs logements en location. De combien de milliers de francs allons-nous être ponctionnés ? Cette taxe est laissée à la libre appréciation de la Commune

La loi veut encore **créer 3 à 9 régions touristiques artificielles** dont les critères sont la production d'un minimum de 700'000 nuitées et 5 millions de budget. Or, nos députés admettent eux-mêmes ne pas connaître le nombre de nos nuitées. C'est vrai que la loi sur le tourisme est bâtie sur plein d'autres chiffres faux et farfelus, remis aux commissions parlementaires, nommées pour rédiger cette loi, ainsi qu'au parlement.

La loi crée encore une nouvelle taxe, la **Taxe Touristique d'Hébergement (TTH)** destinée au marketing. Malicieusement, elle charge durement les propriétaires de R.S. Il faut souligner que l'on profite du fait que la majorité des propriétaires de R.S. sont hors canton et n'ont pas la possibilité de s'exprimer faute d'un droit de vote en Valais. On nous demande d'accepter cette taxe, aux montants inconnus, puisque la commune est souveraine en la matière et ne se prononcera qu'après l'acceptation de la loi. On parle déjà d'un montant de Fr. 10.-- à Fr. 30.-- le m² soit jusqu'à plus de Fr. 5'000.-- par an pour un grand chalet à Verbier.

Mais en plus de payer des taxes, chaque hébergeur de membre de sa famille, d'amis ou d'hôtes, devra tenir un **registre des nuitées**, avec identification des occupants, sous peine d'amende.

Par ailleurs, cette loi ne respecte pas les directives de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) qui précise que les habitants ou **les acteurs touristiques n'ont pas à tolérer le tourisme**, mais doivent l'organiser eux-mêmes. Au contraire, cette loi va jusqu'à **supprimer les Sociétés de Développement** locales. Or ces S.D. sont des centres de vie locale, qui se sont créés dans chaque station, naturellement et par besoin. Plus grave, la loi confie le pouvoir de décision à nos élus politiques, souvent inexpérimentés en matière de tourisme.

Ces quelques exemples **illustrent le côté pervers et bric-à-brac de cette loi** qui, notamment, va ponctionner les propriétaires de façon éhontée.

Nous avons peut-être besoin d'une nouvelle loi, et nous acceptons que les propriétaires paient une contrepartie pour les plus-values matérielles et immatérielles qu'ils retirent du tourisme. Toutefois cette loi devra d'abord tenir compte des besoins de tous les acteurs concernés par le tourisme et ne plus prendre les **propriétaires pour des payeurs corvéables à merci**. Nous ne devons pas signer le chèque en blanc que l'on nous propose !

Le comité référendaire réfléchit déjà à une nouvelle philosophie et à une nouvelle rédaction de loi afin d'être plus en phase avec les besoins des acteurs touristiques. Je voterai contre cette loi le 29 novembre prochain et je prie tous les bénéficiaires d'un droit de vote en Valais d'en faire de même.